DEPARTEMENT DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2018

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 18 septembre 2018, s'est réuni dans la salle du Conseil de la communauté de communes Val de Gray, le 26 septembre 2018 à 18h00, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

<u>Etaient présents</u>: BAUGEY Joël (remplace GRANTE Dominique), BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, DEMANGEON Claude (remplace TODESCHINI Agnès), FASSENET Roland, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, MAUCLAIR Michel, PAILLARD Claude, RENEVIER Michel, REVERCHON Christiane (remplace MILESI Nicole), TAMISIER Eric (remplace PATE Pierre).

Etaient porteurs d'un pouvoir : /

Etaient absents: ABBEY Serge, ALBIN, Michel ALLIOT Michel, BRETON Marie, CHAVECA Joseph, FLETY Anne-Laure GRANTE Dominique (remplacé), LAVOYE Patrice, MAUNY Jean-Paul, MAUPIN Jean-Pierre, MILESI Nicole (remplacée), NEY Emile, PATE Pierre (remplacé), SAVIN Thierry TEUSCHER Gilles, TODESCHINI Agnès (remplacée).

Secrétaire de séance : Michel MAUCLAIR.



CS/26-09-2018/N°6

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017-2019

ORGANISATION D'UNE SESSION D'ACCUEIL EN OCTOBRE 2018

Le président explique que, dans le cadre de leurs Contrats Locaux de Santé respectifs et suite au Salon de l'immigration d'Utrecht qui s'est tenu début 2018, les Pays Vesoul-Val de Saône, des Vosges Saônoises et Graylois souhaitent organiser une session d'accueil mutualisée. Cette dernière sera à destination de néerlandais souhaitant venir s'installer en France, d'étudiants français en médecine (étudiants du groupement hospitalier de Haute-Saône et de l'Association Française pour le Développement de l'Education Thérapeutique).

La session d'accueil se tiendra du jeudi 11 octobre au soir au samedi 13 octobre en début d'après-midi. Sur cette période, des échanges sont prévus avec des partenaires institutionnels de la santé et de l'économie (Région Bourgogne Franche-Comté, ARS, CPAM, CCI...) ainsi que des visites de sites locaux.

1

L'opération, comprenant le transport (sur les territoires uniquement), l'hébergement, la restauration et les visites, est estimée à 5.500 euros.

Elle est éligible à un appui du Conseil régional à hauteur de 50%. Le reste à charge de cette opération sera partagé entre les Pays de la manière suivante :

- Pays de Vesoul : 1.750 euros maximum,
- Pays des Vosges Saônoises : 500 euros maximum,
- Pays Graylois: 500 euros maximum.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide l'opération et le plan de financement prévisionnel présentés,
- Acte le fait qu'en cas de dépassement des 500 euros prévus, le surcoût sera pris en charge par le Pays Vesoul-Val de Saône,
- Autorise le président (ou son représentant) à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Frederick HENNING Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20180926-CS-26092018-N06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2018 Affichage : 02/10/2018



